

BULLETIN MUNICIPAL

Le Rousset - Marizy



N°7

2021

lerousset-marizy.fr

INFOS PRATIQUES

OÙ SE RAVITAILLER ?

VIVAL - M. POUILLARD

Alimentation Générale, Tabac, Presse,
Retrait d'argent, cartes de pêche

Le Bourg - Marizy

Tél : 03 85 24 63 64



OÙ MANGER ?

LE MONTCHAPPA

Restaurant

Le Bourg - Marizy

Tél : 03 85 24 54 20

L'IMPREVU

Restaurant

Lac du Rousset

Tél : 06 75 28 32 98



JEAN-LUC GATEAU

Traiteur

Le Louet - Marizy

Tél : 03 85 24 64 56

OÙ FAIRE LE PLEIN ?

STATION SERVICE ELAN

Ouvert 24 h / 24, 7 j / 7

Le bourg - Marizy



OÙ ACHETER SON PAIN ? PRENDRE UNE BOISSON ?

LA BON'HEURE

Boulangerie, Pâtisserie, Snacking, Café.

Le Bourg - Marizy

Tél : 06 36 08 15 86



OÙ DORMIR ?

LES LILAS DE SAINT-QUENTIN

Gîte

Saint-Quentin - Le Rousset

Tél : 06 89 12 34 77

LE MONTCHAPPA

Chambres d'Hôtes

Le Bourg - Marizy

Tél : 03 85 24 62 80

LES HIRONDELLES

Gîte

Saint Quentin - Le Rousset

Tél : 06 22 95 26 33

MAISON DE LA CAMPAGNE

Chambres d'Hôtes

Saint Quentin - Le Rousset

Tél : 03 85 24 62 60

COIN DU PARADIS

Gîte

Le Brouillat - Marizy

Tél : 06 47 04 60 67



MÉMO



PERMANENCES DES DEUX MAIRIES

www.lerousset-marizy.fr

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE MARIZY

Mercredi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h

☎ 03 85 24 61 92

@ mairielerousset-marizy@yahoo.com

MAIRIE DÉLÉGUÉE LE ROUSSET

Lundi de 8 h à 12 h

Jeudi de 13 h à 17 h

☎ 03 85 24 60 14



ÉCOLE

☎ 03 85 24 63 49

GARDERIE

Matin : 7 h15 à 9 h

Soir : 16 h 30 à 18 h 15

☎ 03 85 24 63 49



NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Assistance internet, TV, tél. : 39 00

ENEDIS urgence dépannage : 09 72 67 50 71

SAUR urgence 24h/24h : 03 60 56 40 49



EDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

2021 aura été cette année encore marquée par le virus covid et ses multiples variants, qui continuent d'entraver la vie de chacun d'entre nous ; les associations présentes dans la commune ont dû renoncer ou limiter fortement leurs activités, l'école a de son côté réussi le tour de force d'adapter son organisation malgré les protocoles sanitaires souvent ubuesques édictés par les têtes pensantes du Ministère de l'Education Nationale. J'en profite pour saluer le courage et l'endurance des professeurs, du personnel communal et des élèves qui supportent depuis plus de deux ans des conditions d'exercice de leurs métiers, d'acquisition des connaissances particulièrement éprouvantes.

Cette crise sanitaire a donné lieu à l'arrivée de toute une population citadine, souvent vivant dans de grandes agglomérations. Ces personnes ont choisi de s'installer au Rousset-Marizy en permanence ou pendant une partie de l'année. Il est certes beaucoup trop tôt pour se prononcer sur la pérennité de ce mouvement général qui permet de repeupler nos campagnes, mais force est d'observer que la ruée sur les biens immobiliers est telle que les maisons toujours en vente se comptent aujourd'hui sur les doigts d'une main.

La municipalité souhaite à tous ces nouveaux habitants la bienvenue au Rousset-Marizy qui les accueille très chaleureusement. Notre commune continuera en fonction de ses moyens d'étoffer les services mis à la disposition de la population qui pourra découvrir au fil des pages de ce bulletin un compte-rendu de l'année venant de s'écouler.

Je vous en souhaite bonne lecture et renouvelle à chacun et chacune mes meilleurs vœux en ce début d'année 2022.

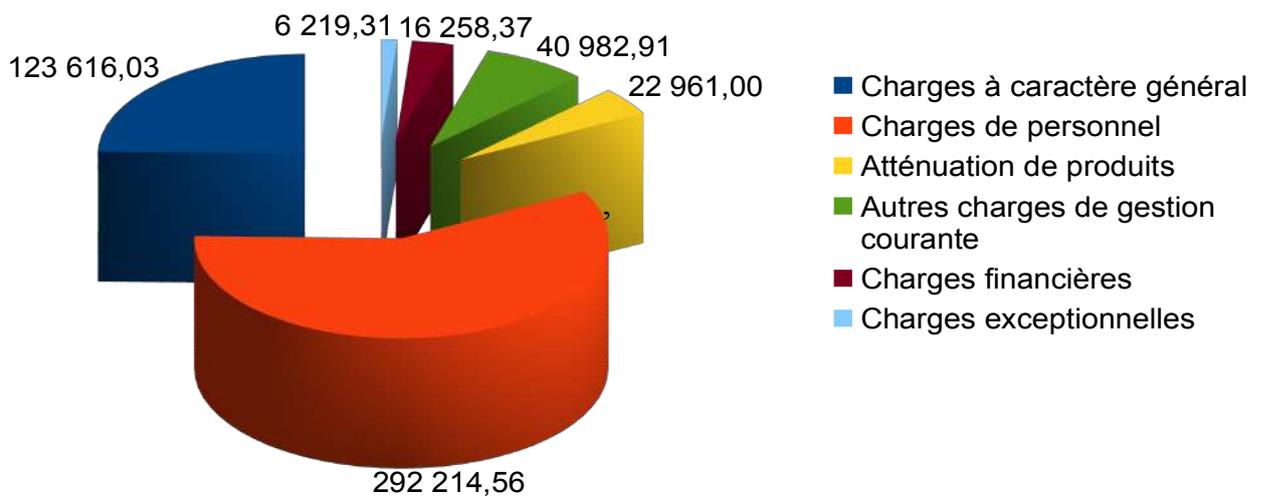


LES CHIFFRES du compte administratif 2020

D

SECTION DE FONCTIONNEMENT

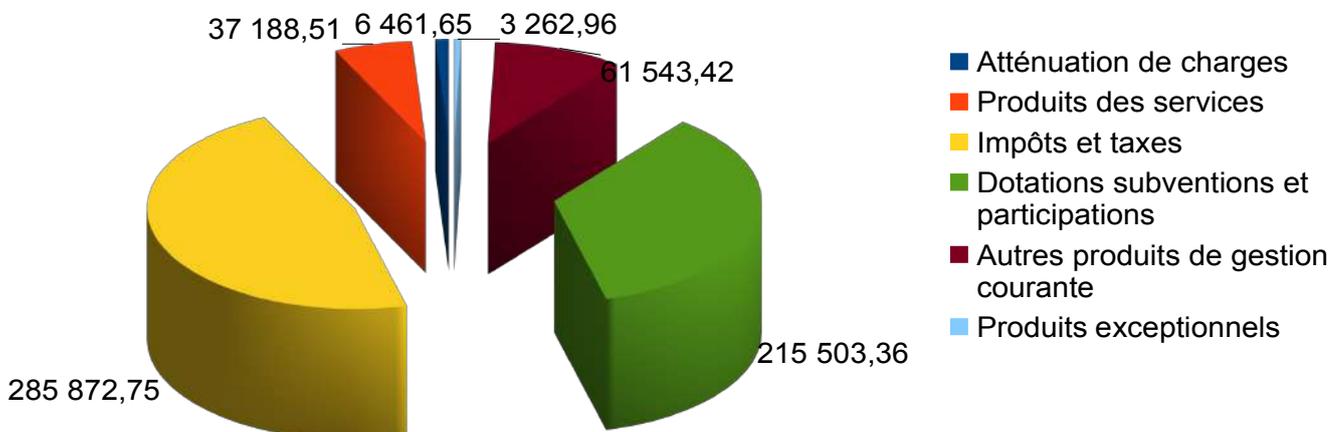
Les dépenses pour un total de 502 252,18 euros



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes pour un total de 609 832,65 euros

R



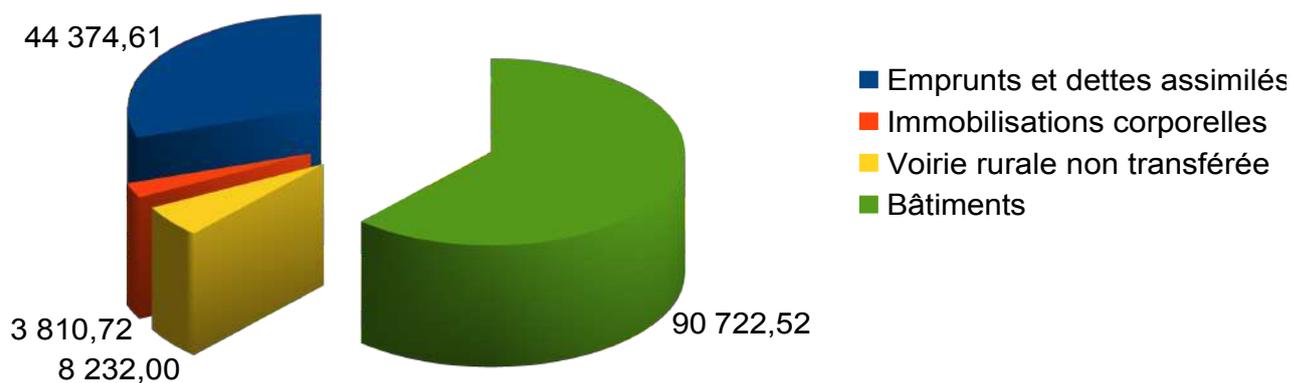


LES CHIFFRES du compte administratif 2020

D

SECTION D'INVESTISSEMENT

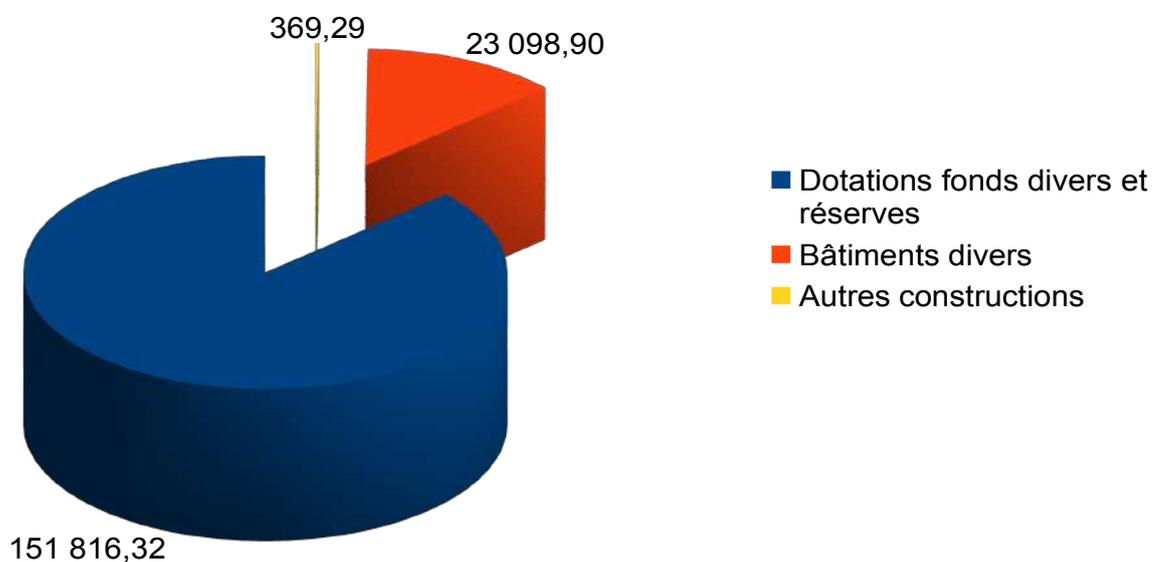
Les dépenses pour un total de 147 139,85 euros



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes pour un total de 175 284,51 euros

R



Une année riche pour la commission des finances et commission du développement économique

Au cours de cette année 2021 qui vient de se terminer plusieurs actions ont été entreprises afin de diminuer les charges de la commune et de développer son attractivité commerciale.

La renégociation de notre dette et des arbitrages immobiliers pour diminuer nos charges et financer de nouveaux projets :

La période de fin 2020 et début 2021 était favorable pour souscrire des emprunts à taux faible.

Après une analyse des différents prêts portés par la commune, il a été acté que 3 prêts ayant servi à financer des rénovations de bâtiments, des travaux pour le restaurant Montchappa et l'achat du lac du Rousset, pouvaient être renégociés.

Tout d'abord, 2 prêts sur une durée de 15 ans souscrits en 2010 et 2013 auprès de la Banque Populaire aux taux respectifs de 4.05% et 3.50% ont été renégociés pour le montant des capitaux restant dus, à savoir **86 k€** au taux de **0.35%** pendant 6 ans auprès du Crédit Agricole. Compte tenu des écarts de taux, des économies très substantielles seront constatées chaque année dans les comptes de la commune.

Le prêt ayant servi quant à lui à financer l'achat du lac du Rousset souscrit en 2015 pour 20 ans à 3.59% a été réaménagé auprès de la même banque pour la durée restant à courir de 14 ans au taux de **0.71%** avec là aussi des économies importantes sur le budget de la commune.

Notre volonté à la commission des finances est de sécuriser les dépenses et d'accroître les recettes.

Nous avons pour projet en 2022 de proposer à la vente des éléments du patrimoine de la commune qui ne concourent pas aux missions d'intérêt général dont nous sommes les garants.

Ainsi, nous allons vendre un local à usage de garage dont nous n'avons plus l'utilité depuis le déménagement des services municipaux dans les locaux de l'ex-scierie de Marizy. Nous proposons actuellement à la vente l'ancienne maison dite Picard à Marizy avec 2 logements locatifs. Les produits issus de ces arbitrages viendront alimenter les ressources de la commune et permettront de financer de nouveaux projets d'intérêts généraux comme par exemple celui d'un cheminement sur pilotis sur la queue du lac du Rousset, afin de permettre d'en faire le tour intégral à pied et avoir des points d'observation de la faune et la flore à cet endroit non encore accessible. Nous espérons que

ce projet très respectueux de la nature obtiendra toutes les autorisations nécessaires et pourra voir le jour d'ici 1 à 2 ans.

Le développement de notre attractivité commerciale pour qu'il fasse « bon vivre » à Le Rousset-Marizy :

Dans le prolongement des actions réalisées par l'ancienne équipe municipale comme la réouverture d'une Boulangerie associée à un café ainsi que le rachat des 2 pompes à essence pour permettre d'avoir des services de proximité, nous avons œuvré pour accroître l'offre de proximité et pour l'ouverture du nouveau restaurant « L'imprévu » sur le lac du Rousset.

Cette économie de proximité s'est donc développée en 2021 autour d'une offre de boucherie itinérante tous les jeudi soir proposant des produits locaux élevés et engraisés dans notre terroir ainsi que d'une pizzeria itinérante également et de qualité. Ces 2 nouvelles offres rencontrent un très grand succès auprès des habitants.

A ces commerces de proximité se greffe la possibilité de se restaurer et de passer des moments conviviaux avec 2 restaurants sur notre commune, « Le Montchappa » au centre du Bourg de Marizy, bien connu des habitants et nouvellement « L'imprévu » sur les bords du lac du Rousset.

Après le départ fin 2020 de « la Table d'Hortense » qui a contribué à faire connaître ce lieu et qui a souhaité prendre un nouveau départ sur un nouveau concept au Grand Fussy, nous avons travaillé en étroite collaboration avec un enfant du pays, Alexis Dupont petit fils de Madame Gateau. Ce dernier, après une solide formation dans la restauration et après avoir travaillé dans des restaurants sur les plages de la Méditerranée, a décidé d'ouvrir son restaurant dans l'esprit guinguette qu'il connaît bien, et avec des produits du terroir.

Le restaurant « L'imprévu » est aujourd'hui apprécié de tous ceux qui l'ont fréquenté, que ce soit des touristes, des habitants de notre commune comme ceux de nombreuses communes avoisinantes dont beaucoup de Montcelliens.

Comme l'a dit récemment un des habitants de notre commune, il fait bon vivre au Rousset-Marizy. Ce compliment est un encouragement pour ce qui a été réalisé mais nous oblige aussi à continuer à œuvrer pour 2022 et les années suivantes avec la même volonté de servir l'intérêt général.



Projet sentier et passerelle du lac du Rousset



En dépit de la crise sanitaire qui a retardé son avancée et des nombreuses précautions liées au fait que nous avons décidé d'assimiler même s'il n'en a pas le statut le site du lac du Rousset à un Espace Naturel Sensible (ENS), notre travail avance et a abouti à retenir le tracé n° 5 que vous pourrez découvrir en prenant connaissance des résultats de l'exhaustive étude qui aura duré une année.

En accord avec l'immense majorité de nos interlocuteurs au premier rang desquels la Direction Départementale des Territoires, nous affinons un

projet qui accorde l'attractivité et le développement de notre commune avec l'intégrité de ce magnifique site, le respect de ses paysages, de sa faune et de sa flore.

Beaucoup reste néanmoins à faire, d'autant plus que le coût du bois qui doit composer la passerelle a explosé et oblige à réviser notre plan de financement et à échelonner l'aboutissement de ce beau projet sur une ou deux années supplémentaires afin de continuer d'accroître les excédents de fonctionnement et donc de conforter notre capacité d'autofinancement.

Tracé n°5						
Groupe		Impacts	Mesures			Impacts résiduels
			Évitement	Réduction	Accompagnement	
Enjeux écologiques						
Flore & habitats	Flore protégée	Tracé évitant les secteurs abritant potentiellement la flore protégée				Négligeables
	Habitats d'IC	0 habitats d'IC traversés				Négligeables
	Habitats humides	<10 % du tracé sur habitats humides		Adaptation de la technique de construction		Négligeables
Entomofaune	Lépidoptères	Impact négligeable	Adaptation du calendrier des travaux			Négligeables
	Odonates	Impact négligeable	Adaptation du calendrier des travaux			Négligeables
	Coléoptères	Abattage d'arbres pour création du chemin	Évitement des arbres matures			Négligeables
Herpétofaune	Amphibiens	Impact négligeable	Adaptation du calendrier des travaux			Négligeables
	Reptiles (hors Cistude)	Évitement des postes d'insolation	Adaptation du calendrier des travaux			Négligeables
		Évitement des postes d'insolation	Adaptation du calendrier des travaux			Négligeables
	Cistude	Évitement des zones principales d'activité	Adaptation du calendrier des travaux		Adaptation de la gestion des zones principales d'activité de la Cistude	
Fréquentation zone de ponté		Fréquentation zone de ponté	Adaptation du calendrier des travaux		Amélioration du potentiel d'accueil des zones de ponté	Positif modéré
Avifaune	Oiseaux nicheurs	Passage à proximité de la hérionnère → dérangement +	Adaptation du calendrier des travaux	Éloignement du tracé du bord de l'étang		Négligeables
		Évitement des zones de nidification des oiseaux du cortège des milieux humides	Adaptation du calendrier des travaux			Négligeables
	Oiseaux hivernants	Passage à distance des zones de repos des oiseaux d'eau hivernants → dérangement +	Adaptation du calendrier des travaux Fermeture de la promenade en période hivernale			Négligeables
Chiroptères	Activité nocturne	Impact négligeable	Adaptation du calendrier des travaux			Négligeables
	Gîtes	Abattage d'arbres pour la création du chemin → destruction potentielle de gîtes +	Adaptation du calendrier des travaux Évitement des arbres matures / à cavité			Négligeables
Autres mammifères	Autochtones	Impact négligeable	Adaptation du calendrier des travaux			Négligeables
	Allochtones	Impact négligeable				Négligeables
Note globale « enjeux écologiques »		-5				+4

Enjeux socio-économiques			
Touristique	Qualité promenade	Faible diversité des milieux traversés	
	Sécurité	Sans objet	
	Valorisation BD	Possibilités de valorisation du site Natura 2000 et aspects liés à la biodiversité modérées	
Technique	Faisabilité	Platelage bois de longueur modérée	
		Nombre de pilotis acceptable	
		Pas de problème de maîtrise foncière	
Note globale « enjeux socio-économiques »		+3	
Note finale sans mesures		-2	Note finale avec mesures
			+7



Impacts						
Négatif Fort	Négatif modéré	Négatif faible	Impact négligeable	Positif faible	Positif modéré	Positif fort
-3	-2	-1	0	+1	+2	3

Nouvelle dénomination des voies et numérotation des habitations

Le projet ADRESSAGE initialisé en mars 2020 en collaboration avec le cabinet de géomètre expert **ADAGE** sera finalisé fin janvier 2022.

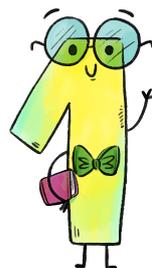
Pour mémoire, cette opération est indispensable pour le déploiement de la fibre optique prévue avant fin 2023 dans le département car chaque point de raccordement doit avoir une adresse numérique.

Le premier semestre de l'année 2021 a été consacré à la validation des plans de numérotation métrique des 103 voies (routes, chemins, rues, impasses, places) et de leur appellation en tenant compte du souhait des habitants de conserver, autant que possible, les appellations locales et les noms des lieux-dits. Ces derniers ont été intégrés dans l'appellation de la voie ou bien figurent dans la **2^{ème} ligne de la nouvelle adresse**.

Des noms de voies ont été créés notamment pour éviter les doublons.

La première ligne de la nouvelle adresse comporte **obligatoirement un numéro et le nom de la voie** retenus dans le cadre du projet Adressage.

Le numéro correspond à la distance en mètres de l'habitation ou du bâtiment au début de la voie concernée.



La numérotation métrique retenue pour la commune de Le Rousset - Marizy est privilégiée dans les zones rurales car elle permet un repérage précis des lieux des destinations pour les missions de services (livreurs, facteurs, dépannage) et les secours (médecins, vétérinaires, pompiers, gendarmerie).

Afin de valider les propositions de la municipalité, les habitants ont été invités à deux journées de permanences organisées dans les salles des fêtes de Marizy et du Rousset le mercredi 19 mai et le samedi 29 mai et ont pu consulter :

- Les plans de numérotation métrique planches Est et Ouest
- La liste nominative des nouvelles adresses

De plus, les plans étaient disponibles sur le site internet de la commune.

Les remarques et suggestions recueillies ont été prises en compte pour le projet définitif qui a été validé lors de la séance du conseil municipal du 3 juin 2021.

Le deuxième semestre de l'année 2021 a été consacré à la mise à jour de la liste des courriers qui seront envoyés à chaque foyer afin de lui notifier sa nouvelle adresse et à la communication avec la **Sté Rochetaillée Email** retenue pour la fourniture des plaques, panneaux de rue, poteaux et numéros de maison.



La prestation de publipostage des courriers a été réalisée par le Cabinet **ADAGE** qui a recensé les 840 destinataires de ces courriers envoyés non seulement aux habitants qui résident à la nouvelle adresse mais aussi au domicile du propriétaire s'il s'agit d'une location, ou d'une résidence secondaire et aux ayants droit s'il s'agit d'une indivision.

La vérification de ces courriers représentait un travail très important qui a été réalisé en Juillet et août par trois jeunes stagiaires.

La livraison des produits en tôle d'acier émaillée a pris du retard suite à des difficultés d'approvisionnement du fournisseur en matières premières et à un absentéisme de son personnel du fait de la crise sanitaire.

Les **132 poteaux** ont été réceptionnés début octobre ce qui a permis aux employés municipaux de les mettre en place.

Les **12 plaques et 172 panneaux de rue ainsi que les 481 numéros de maison et leur visserie** ont été livrés mi-décembre.

Par ailleurs la D.R.I. (direction des Routes et Infrastructures) a émis le 15 décembre 2021 l'arrêté de permission de voirie autorisant la pose des panneaux d'adressage le long des 5 routes départementales concernées.

La distribution des courriers et la fourniture des numéros de maisons interviendront finalement courant janvier 2022.

Le Cabinet **ADAGE** transmettra, pour le compte de la municipalité, les fichiers des documents de numérotation métrique aux services publics et sociétés de géolocalisation.

La communication des nouvelles adresses personnelles aux différents services et prestataires publics ou privés est à effectuer individuellement comme indiqué sur le courrier de notification.



LA VOIRIE COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis le rattachement de notre commune à la Communauté de Commune du Grand Charolais, la gestion de la voirie lui a été entièrement déléguée.

En effet la quasi-totalité du réseau goudronné du Rousset Marizy est classé « routes communautaires », soit près de 70 kilomètres de chaussée.

Reste donc à la charge de la commune, l'entretien de l'ensemble des chemins non goudronnés, de nombreuses places communales ainsi que les travaux relatifs aux écoulements des eaux (fossés,...)

Qui effectue les travaux d'entretien ?

C'est donc la Com Com qui a la charge financière des travaux d'entretien de notre réseau goudronné, via une enveloppe budgétaire annuelle de ± 90 000 €, attribuée à la commune du Rousset Marizy. La Com Com du Grand Charolais se divise en 4 secteurs géographiques :

Chaque secteur est géré par un responsable et se voit attribuer une entreprise référente pour la réalisation des travaux. Le Rousset Marizy dépend du secteur géographique n°1 dont M. NEVES est en charge, avec, pour exécutant, l'entreprise TP COLAS.

Comment sont sélectionnés les travaux ?

Chaque fin d'année, le responsable de secteur sillonne nos routes et effectue un relevé des portions nécessitant un entretien. Il contacte alors les conseillers municipaux délégués au secteur voirie (ici, Messieurs BERTRAND et TISSIER). Après leur avoir fait état de ses constatations, ils réalisent ensemble un second passage, afin de valider ou non, ses propositions. M. NEVES établit alors un devis par route suivant les travaux à réaliser (± 20 devis). Il existe 3 possibilités :

■ **Un enrobé en pleine largeur**, qui est réalisé en cas de très fortes dégradations de la chaussée

■ **Un reprofilage**, qui vient combler les déformations plus ou moins importantes de la chaussée

■ **Un enduit superficiel (ou gravillonnage)**, qui vient protéger et/ou étanchéifier la chaussée. Cette 3ème option vient préserver une couche de roulement peu dégradée. Elle est également nécessaire pour étanchéifier une route qui aurait reçu un enrobé pleine largeur l'année précédente. Cela explique pourquoi il vous est possible de constater des travaux assez rapprochés sur une même route.





La commission de voirie de la commune se réunit alors pour examiner les devis et sélectionner, en fonction de l'enveloppe budgétaire de \pm 90 000 €, les travaux à effectuer en priorité. Elle repousse les moins urgents.

Dans le premier trimestre de l'année se tiennent des réunions par secteur géographique. Au cours de ces rencontres, toutes les communes d'un même secteur présentent leur sélection de devis retenus. C'est uniquement à ce moment-là que la Com Com valide les devis, en accord avec l'ensemble des représentants des autres municipalités du secteur. Elle peut aussi apporter quelques ajustements financiers. Les travaux sont ensuite engagés lors du trimestre suivant.

Il est à noter que le choix des travaux se fait également par rapport au degré de fréquentation des routes.

Et les ouvrages d'art ?

Depuis peu, la Com Com assure également le financement des travaux concernant les ouvrages d'art des communes (même secteurs géographiques). Elle en effectue actuellement un recensement en nombre et en état (ponts, aqueducs, murs de soutènements,...).

Bâtiment communal

La commune a fait l'acquisition des bâtiments de l'ancienne scierie BONIN au lieu-dit « le pont ».

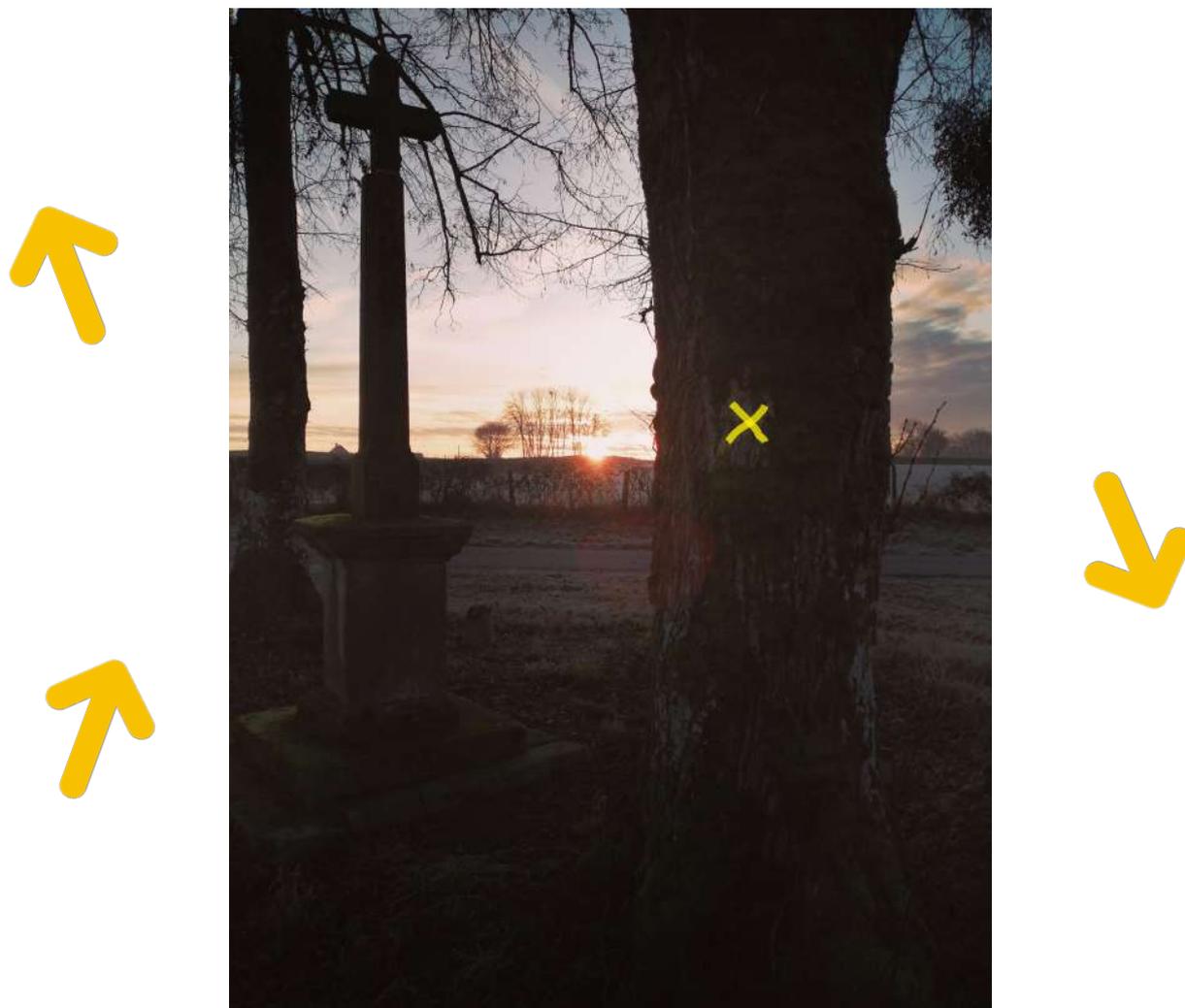
■ Une première partie de ces bâtiments servira à la commune, pour stocker et entreposer divers matériels (tracteurs, broyeurs, bus scolaire,...). Malgré quelques problèmes administratifs rencontrés par ENEDIS pour les branchements électriques, l'installation, bien qu'ayant pris un certain retard, suit son cours. De nouvelles portes devraient être installées dès ce début d'année.

■ Une autre partie de ces bâtiments fait l'objet d'une location à la Société de Chasse du Rousset Marizy. Cette dernière en a d'ailleurs pris l'aménagement entièrement à sa charge.

■ Une dernière partie reste à ce jour libre.

Mais l'entretien permanent des routes et des bâtiments de notre commune doit également être une fière chandelle à l'ensemble de ses employés, sans qui elle ne saurait être aussi accueillante ! Répondant toujours présents (et bien souvent dans l'urgence), pour déboucher un fossé, combler un nid de poule, déblayer des branchages, réparer une serrure, colmater une fuite,...ils sont devenus indispensables au bon fonctionnement de notre commune. Merci à eux de leur implication quotidienne au bien-être de leurs concitoyens.

Les chemins de randonnées



Le Conseil municipal a entrepris la rénovation des chemins de randonnée avec plusieurs objectifs pour ce printemps :

Il s'agit tout d'abord de redonner un coup de jeune au balisage existant puis de créer des parcours sur Le Rousset où le balisage n'existe pas encore.

Nous souhaitons en même temps harmoniser l'ensemble pour veiller à ce que les boucles puissent se rejoindre en différents points afin de rendre les tracés modulables en fonction des aspirations des randonneurs en offrant ainsi différents points de départ aux parcours comme les bourgs et le lac .

Nous mettrons en valeur le patrimoine de notre commune en faisant passer les circuits au plus près des points d'intérêt comme les lavoirs, les chapelles ou simplement de jolis points de vue.

Nous espérons que nos chemins continueront à être fréquentés par beaucoup de randonneurs et que leur présence contribuera à animer la vie locale.

Alors, allez prendre l'air et suivez les flèches jaunes !

La commission cimetière travaille actuellement sur deux projets :

UN PREMIER PROJET concerne l'aménagement des quatre cimetières de la commune pour libérer des places en suivant le processus de reprise de concession funéraire :

- soit en état d'abandon
- soit arrivant à échéance.

Cette démarche de reprises de concessions funéraires est soumise à une législation et s'effectue en plusieurs étapes :

La première fut de repérer les tombes semblant abandonnées, ou en mauvais état : l'entretien des tombes incombe au concessionnaire, c'est-à-dire à la famille qui a acheté la concession. Seules les tombes des soldats bénéficiaires de la mention «Mort pour la France » et dont les corps n'ont pas été restitués aux familles sont entretenues à titre perpétuel, aux frais de l'Etat par les communes en collaboration avec des associations commémoratives, tel le « Souvenir Français ».

La visite des cimetières a été réalisée en début d'année 2021, avec la collaboration des pompes funèbres VINCENT, tout en s'appuyant sur les travaux colossaux effectués par M. NENANT et Mme COLLET quelques années auparavant.

■ La deuxième étape est en cours : elle consiste à rechercher tous les actes de concession, s'il y a, au sein des archives de la commune voire du département, d'en connaître leur durée, de retrouver d'éventuels descendants afin de déterminer les tombes pouvant faire l'objet de reprises.



■ A la suite de ces recherches, un premier procès verbal de constat d'abandon pourra être dressé.

■ Il faudra alors patienter encore trois années, avant de pouvoir, après un deuxième procès verbal de constat d'abandon, procéder au relevage des tombes pour lesquelles aucun descendant n'aura exprimé sa volonté de poursuivre l'entretien.

Nous poursuivons notre travail en espérant réaliser le relevage des tombes abandonnées les plus délabrées et mettre en état nos cimetières au terme de notre mandat.

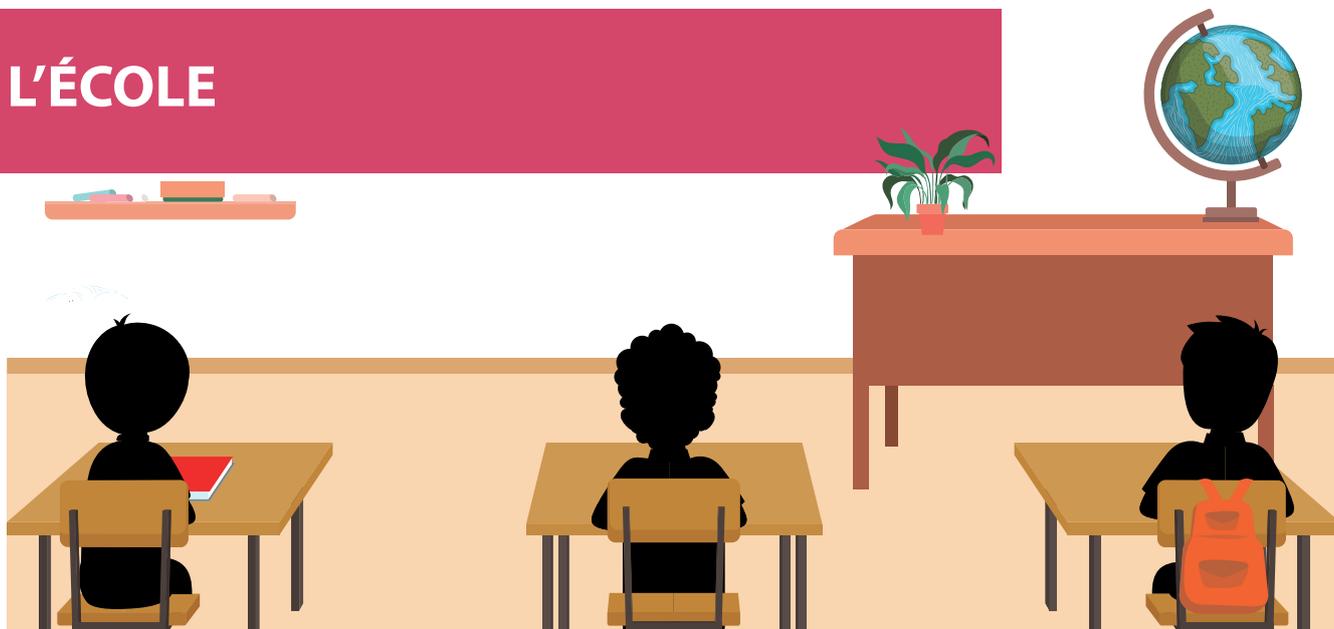
LE DEUXIÈME PROJET consiste à informatiser la gestion de nos cimetières.

Mme VIGOUREUX , Administratrice - Responsable du Système d'Information Géographique (SIG) à la Communauté de Communes Le Grand Charolais est venue présenter un logiciel de gestion des cimetières en Août 2021 aux membres de la commission cimetière . Pour rendre ce logiciel performant, celui-ci nécessite d'être complété par un relevé de photos aériennes des différents cimetières.

Nous attendons le retour de la Communauté de Communes Le Grand Charolais pour en connaître le véritable coût et travailler sur la mise en place de cette informatisation devenue indispensable.



L'ÉCOLE



La rentrée de septembre 2021 fut un peu différente des autres puisque notre école a connu cette année, une réduction du nombre de postes d'enseignants qui lui est attribué. En effet, le nombre d'enfants inscrits était déjà en forte baisse depuis plusieurs années et la dynamique actuelle ne permettait malheureusement pas d'envisager une hausse dans un futur proche.

C'est fort de ce constat que les Services Départementaux de l'Education Nationale ont retiré un poste de professeur des écoles à notre commune. L'arrivée d'une ou deux familles ainsi que la crise sanitaire avaient permis jusque là de repousser cette échéance malheureuse mais il a bien fallu accepter l'inévitable cette année.

Ainsi, de 3 postes d'enseignants pour 54 élèves en 2019 puis 44 en 2020, nous voilà passés à deux postes pour 37 inscrits à cette rentrée.

Il a été alors décidé au sein de la municipalité de rassembler les deux sites scolaires en un seul pour simplifier l'organisation d'une part mais aussi pour permettre aux enseignantes de travailler de concert en facilitant les échanges de service. Ce regroupement des élèves permet aujourd'hui d'avoir une seule et

même destination pour les ramassages en bus et donc un seul horaire commun à tous. Il permet également le fonctionnement du restaurant scolaire et de la garderie sur un seul lieu rendant ainsi possible quelques économies de fonctionnement et d'entretien. A l'heure où chaque économie compte, il nous a semblé évident de choisir cette solution.

Rappelons que le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avait été créé dans les années 90 pour éviter la fermeture en masse des plus petites écoles sur le territoire national. Ce partage de moyens et de compétences a permis à nos deux communes historiques de préserver toutes deux leur école pendant une trentaine d'années. Cela en valait donc la peine !

Une page se tourne sur l'histoire de notre école mais celle-ci continue à accueillir les enfants de notre village dans un environnement serein et propice aux apprentissages sous la bienveillance de nos deux enseignantes, Mme Doucet et Mme Renon.



ÉCOLE DU ROUSSET-MARIZY

En cette rentrée 2021, l'école accueille 37 élèves : Mme Coralie Renon a en charge les maternelle/CP et Mme Béatrice Doucet assure la direction et a en charge les CE/CM.

Malgré la crise sanitaire qui se poursuit et apporte ses contraintes, plusieurs animations ont été proposées aux élèves au cours de l'année 2021 :



En Février, les classes n'ont pas pu se retrouver pour fêter Carnaval ensemble mais chaque élève a fêté Carnaval dans sa classe et les élèves se sont retrouvés en visio à la fin de la journée grâce aux TBI présents dans les classes.



En fin d'année scolaire 2020/21, tous les élèves se sont rendus au château de Digoine pour le voyage de fin d'année. Un spectacle à la salle des fêtes de Marizy « Le dompteur d'émotions » a été offert à tous les élèves par la coopérative scolaire :

En septembre, tous les élèves ont participé à l'opération « Nettoyons la nature ». Ils ont ramassé les déchets dans le bourg et autour de la salle des fêtes et du City stade

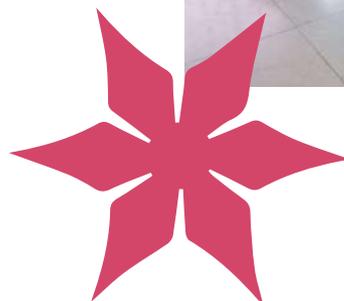




Deux spectacles à l'ARC Scène nationale au Creusot ont été proposés aux élèves par la coopérative scolaire : « Dans les jupes de ma mère » pour les maternelle/CP, « Le poids des choses et Pierre et le loup » pour les CE/CM. Les élèves de CE/CM ont également assisté à un spectacle en direct du Théâtre de la ville à Paris et en visio « Alice, de l'autre côté du miroir »



Dans le cadre du projet commun aux 2 classes autour du loup, les élèves de CE/CM se sont rendus à Macon aux archives départementales. Ils ont visité les archives et découvert une exposition « Sur les traces du loup en Saône et Loire »



L'année 2021 s'est clôturée par une journée festive avec le repas de Noël offert aux enfants par la municipalité. En raison du protocole sanitaire, celui-ci n'a pas pu se dérouler à la salle des fêtes comme à son habitude. Tous les élèves ont cependant participé à un véritable repas de fête à la cantine



Auparavant, le Père Noël était passé pendant la nuit dans les classes



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque Le Rousset-Marizy, située dans les murs de la Mairie du Rousset,

Les lundis de 9 h à 11 h et les jeudis de 14 h à 17 h

Vous serez accueillis et conseillés par deux bénévoles Sylvie BUCHILLET et Françoise VAMBROUG, nous les remercions pour leur implication et leur dévouement.

Venez les encourager à poursuivre leur indispensable travail dans notre village. Ainsi, vous pourrez découvrir et emprunter GRATUITEMENT des livres récents, des albums, de la littérature de jeunesse.

- Fonds propre d'environ 2400 livres,

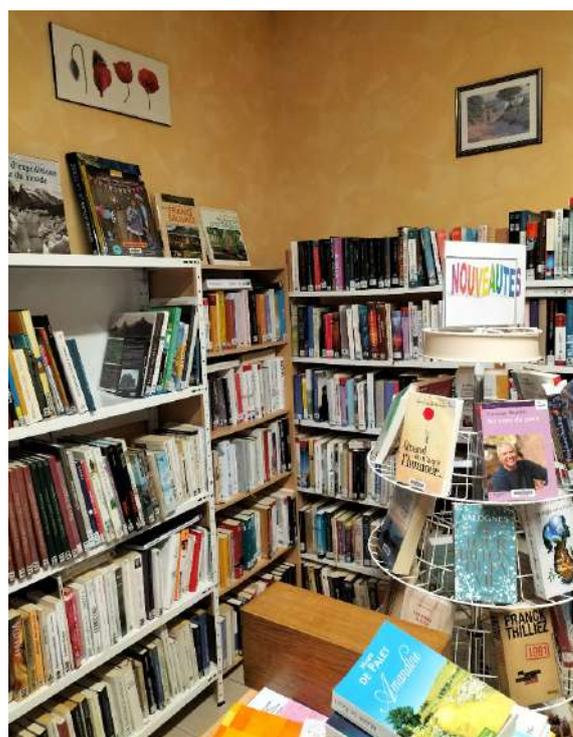
- 600 livres empruntés 2 fois par an à la Bibliothèque Départementale de Saône-et-Loire.

La bibliothèque poursuit sa collaboration avec l'école, maintenant regroupée à MARIZY, en offrant la possibilité à tous les élèves, de la maternelle au CM2, d'emprunter des livres, BD et tout autre document.

Une fois par mois, un service de prêt de livres est également mis en place avec

l'école maternelle et primaire de St Romain-sous-Gourdon, une convention ayant été signée entre nos deux communes.

La commune attribue chaque année un fonds, permettant aux bénévoles d'acquérir des nouveautés. N'hésitez pas à les rencontrer à la bibliothèque, vous serez les bienvenus !



Un petit nouveau sur les bords du Lac du Rousset



L'IMPRÉVU

Alexis DUPONT, natif de Marizy, fils de Patrick et Dominique, petit-fils de madame GATEAU qui a longtemps tenu le commerce « les Arcades », devenu aujourd'hui « Vival », compte déjà à 25 ans, une longue expérience dans la restauration.

C'est en juin que l'Imprévu a commencé à accueillir ses premiers clients qui se sont depuis pressés jusqu'à la fin de l'année dernière pour déguster d'excellents produits locaux dans un cadre magnifique, à quelques mètres des eaux du lac du Rousset, sur la rive opposée à celle qui longe la RD 33.

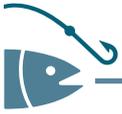
Après sept ans passés à apprendre son métier à SETE, il a décidé de revenir dans la région pour y développer sa propre affaire.

Alexis gère également le camping, attenant à son restaurant.

La commune souhaite beaucoup de succès à Alexis, à son équipe et vous invite à découvrir l'Imprévu dont la réouverture est programmée le 2 février.

Téléphone : 06 75 28 32 98





PÊCHE AU LAC DU ROUSSET

Cette année encore, le lac du Rousset a attiré les pêcheurs et les promeneurs de toutes les directions.

En effet, que ce soit pour une partie de pétanque, un tour de vélo, une glissade sur le toboggan ou encore un verre en terrasse à l'Imprévu, notre point d'eau fait l'unanimité quant à sa beauté et sa propreté.

Si tout le monde s'accorde à dire que ce lieu est devenu un havre de paix de par son entretien et ses aménagements, ce sont bel et bien les pêcheurs qui ne tarissent pas d'éloges et qui viennent de plus en plus nombreux s'adonner à leur passion.

D'abord, il y a les carapistes passionnés qui établissent de véritables bivouacs pour aller chercher de beaux spécimens comme cette carpe de 17,800 kg qui constitue le record cette année. Viennent ensuite les amateurs de carnassiers qui trouvent également leur bonheur puisque de très belles prises ont été faites cette fin d'été avec beaucoup de brochets dépassant les 85 cm. Le record (connu) est de 1,03 m, preuve s'il en fallait une que de beaux métrés se cachent dans notre étang.

Et puis il y a les pêcheurs au coup qui aiment se constituer une petite friture pour le soir ou qui relâchent tout simplement leurs prises, heureux d'avoir passé une belle journée au bord du lac en famille. Le lâcher de truites



de cette année a encore été un succès puisque ces premières journées de pêche printanières ont fait venir de nombreux passionnés.

Ainsi, de nombreuses cartes de pêches ont été délivrées cette saison 2021 avec une recette de 20 980 euros qui permettra de financer l'empoissonnement

futur ainsi que l'entretien des lieux.

Des brochets viennent d'ailleurs d'être ajoutés puis le traditionnel lâché de truites aura lieu au printemps pour permettre aux pêcheurs qui seront au rendez-vous de faire l'ouverture le 2 avril 2022.

Attention, il y aura une nouveauté cette année. En effet, les pêcheurs disposant de la carte à l'année pourront disposer de 3 cannes au lieu de 2 pour une carte à la journée.

La municipalité remercie très sincèrement les employés qui œuvrent tout le long de l'année pour que le lac reste un bel endroit et que le règlement de pêche y soit respecté.

Bonne pêche à tous !



Si nous ne sommes pas victimes de la pénurie des composants électroniques, un distributeur automatique de cartes de pêche sera opérationnel dès l'ouverture de la saison, le 2 avril. Installé devant le magasin VIVAL, il sera accessible 24h/24 et le paiement s'effectuera uniquement par carte bancaire en composant son code secret ou en utilisant l'option « sans contact » pour les montants ne dépassant pas 50€. Nous répondons ainsi aux pêcheurs les plus matinaux qui souhaitent poser leurs lignes dès les premières lueurs de l'aube, bien avant l'ouverture de la supérette au sein de laquelle étaient jusqu'ici distribuées manuellement les cartes de pêche.

Le foyer rural s'est réuni le mardi 8 décembre suite à la démission de Florent Tissier en tant que président, du fait de son engagement au sein du conseil municipal de notre commune.

Un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Marie Christine Chemarin

Vice Président : Dominique Tissier

Trésorière : Michelle Renaud

Secrétaire : Nathalie Delaunay

Nathalie a en charge le calendrier des locations de la salle.

Il a été décidé de relancer l'activité du foyer rural sur 2022, si le contexte sanitaire le permet, avec :

Soirée moules frites le 30.04.2022

Soirée pavé charolais le 23 Juillet 2022

Le foyer rural profite de ce bulletin pour remercier Florent pour son engagement, sa disponibilité, son investissement durant toutes ces années au service de cette association.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses fonctions d'élu.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Après maintes ouvertures et maintes fermetures, l'école de musique et de danse survit encore à toutes ces péripéties sanitaires qui mettent grandement en danger son fonctionnement ainsi que la motivation de tous. Pourtant, nous avons choisi de poursuivre même modestement et d'inscrire cette année encore des élèves aux différentes activités.



La danse a repris avec deux groupes de danseuses de deux niveaux différents. Les cours de piano ainsi que de batterie ont également pu se remettre en ordre de

marche. La guitare peine actuellement à retrouver un professeur et les conditions actuelles n'engagent pas vraiment un enseignant à s'inscrire dans ce projet pour le moment.

Comme pour bon nombre d'associations, il nous faudra traverser cette tempête qui ne nous épargne rien mais nous tenterons tant que possible de continuer à accueillir les enfants motivés par la danse et la musique et de leur proposer une formation personnalisée et de qualité.





Association Entraide



Le début de l'année 2021 fut aussi difficile que 2020, mais il semble que depuis septembre nous ayons repris un peu nos habitudes d'avant la crise du Covid 19, tout n'est pas encore parfait mais une très nette amélioration probablement grâce au vaccin.

Nous avons quand même été beaucoup impactés au niveau financier : pas de concours de manille, moins de cotisations d'adhérents car plus de gym en début d'année, pas de repas en cours d'année (Noël/fin de saison gym)

Pas d'assemblée générale 2021, pas de repas non plus cette année ; celle-ci aura lieu à la salle du ROUSSET le samedi 16 avril 2022 avec renouvellement du bureau.

Le transport bénévole se maintient plutôt bien car les adhérents reprennent leurs habitudes et surtout les soins de santé.

La gym sénior a repris début septembre avec présentation du QR CODE, tous les participants ont bien compris la nécessité de ces mesures de sécurité avec le gel hydro alcoolique et les masques, les personnes sont de plus en plus nombreuses à participer mais nous aurons du mal à revenir au nombre de début 2020.

Les marches volontaires ont toujours lieu le lundi après-midi avec une vingtaine de participants. Nous découvrons les communes des environs et leurs panoramas.

Nous avons aussi participé au transport de personnes pour les vaccinations Covid 19 à ST BONNET DE JOUX .

La date du concours de manille n'est pas encore fixée en raison des conditions sanitaires.

Rue 19 mars 1962 - 71220 LA GUICHE

Permanence le mercredi matin

Tél 03 85 24 68 80 - Port. 06/83/03/64/88

Mail : entraide3c@wanadoo.fr

Boucherie - Charcuterie Plats à emporter



Chaque jeudi, le camion de la SARL Dury-Balon vous attend :

Place de Noireux au Rousset de 14h à 15h

Place de l'Eglise à Marizy de 17h30 à 19h30



Pizzas dans notre commune

Venez trouver la pizza de votre choix parmi plusieurs dizaines **chaque mercredi des semaines impaires à partir de 17h30, place de l'Eglise à Marizy.**

Devant le succès que rencontrent ces délicieuses pizzas, il est préférable de passer commande.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Dans le cadre de la création d'un projet de territoire, Le Grand Charolais a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Le conseil a donc acté la création d'une charte et d'un comité stratégique pour coordonner l'élaboration du PLUI.

Le Grand Charolais sera accompagné par le bureau d'études Latitude pour l'élaboration de son PLUI. Le prestataire rencontrera d'ici la fin d'année, l'ensemble des maires de manière individuelle lors d'entretiens.

Ces rencontres ont pour objectif :

- d'effectuer une prise de connaissance entre les élus communaux et les représentants des principaux bureaux d'études,
- d'effectuer un premier travail sur carte de repérage de l'existant et des projets engagés dans différents domaines (population, habitat, équipements, économie, réseaux, environnement, paysage, patrimoine, projets et volonté des élus),
- d'effectuer une première visite du centre-bourg ou centre-ville.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : DES AIDES POUR RENOVER LES LOGEMENTS



La Communauté de communes Le Grand Charolais lance à **partir du mois de novembre 2021** une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour 3 ans (renouvelable une fois 2 ans).

Une convention OPAH a été signée le vendredi 15 octobre 2021 à Charolles en présence des différents partenaires : Le Grand Charolais, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, le Conseil Départemental de l'Allier, le SYDESL, l'Agence Départementale d'Information au Logement de Saône-et-Loire et PROCIVIS Bourgogne Sud Allier.

Cette OPAH est une nouvelle opportunité pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les propriétaires de logements vacants, pour réhabiliter leurs biens immobiliers en profitant d'aides techniques et financières.

Ainsi, pour Le Grand Charolais, il s'agit du premier dispositif opérationnel en faveur du parc privé sur le territoire.

Dans un objectif global d'amélioration du parc privé, Le Grand Charolais souhaite également améliorer les conditions de vie des habitants, augmenter l'attractivité du territoire, réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Les propriétaires éligibles :

- Les propriétaires occupants sur les 44 communes du Grand Charolais,
- Les propriétaires bailleurs sur les communes de : Paray-le-Monial, Digoin, Charolles, Palinges, Saint-Bonnet-de-Joux, Saint-Yan, Molinet, La Motte-Saint-Jean.

Contact :

- Téléphone : 03 85 93 27 29
- Permanences téléphoniques uniquement :
 - lundi & mardi de 14h à 17h
 - jeudi vendredi de 9h à 12h
- Mail : opah.grandcharolais@urbanis.fr

ORDURES MENAGERES – DES SOLUTIONS POUR REDUIRE LE VOLUME DES DECHETS



Les déchets organiques appelés aussi fermentescibles ou biodéchets sont des déchets qui peuvent pourrir et facilement se valoriser en compost.

Ils représentent 25% du poids des ordures ménagères (dans la poubelle grise), soit 46kg par an et par habitants, les valoriser et/ou les trier à la source permet ainsi de réduire le volume. Ce n'est pas négligeable car l'enfouissement est taxé pour chaque tonne d'ordures ménagères. Au Grand Charolais, 8 000 tonnes de déchets sont enfouies chaque année, en compostant on pourrait économiser 2 600 tonnes de déchets taxés.

Chez vous, vous pouvez opter pour le compostage dans le jardin ou en intérieur avec le lombricomposteur.

Qu'est-ce que le compostage ?

C'est un processus naturel écologique de transformation des déchets organiques par des champignons microscopiques, bactéries, vers de terre... en compost. Il faut compter entre 9 à 12 mois pour obtenir un compost prêt à l'emploi.

Pourquoi composter ?

Pour fabriquer son propre compost, réduire le volume des déchets, limiter les impacts sur l'environnement et répondre à une obligation légale de tri des biodéchets dès 2024.

Quels déchets ?

Les déchets de cuisine : épluchures, filtres à café, sachets de thé, dosettes souples, restes d'agrumes (coupés en petits morceaux), coquilles d'œufs broyés, pain coupé en petits morceaux...

Les déchets du jardin : plantes et fleurs fanées, tontes de pelouses, feuilles mortes, petits branchages...

Au jardin, le compostage peut être réalisé en **bac** ou plus simplement en **tas**.



Recette d'un bon compost ?

2/3 de **déchets humides** (déchets de cuisine, un peu de tonte...)

1/3 de déchets secs (feuilles mortes, branchages broyés à la tondeuse...)

Aérer et mélanger régulièrement, surveiller l'humidité du compost.

REDEVANCE ORDURES MENAGERES : OPTEZ POUR UN PAIEMENT EN 4 FOIS

Pour les usagers souhaitant étaler leur paiement, ils ont la possibilité de recourir au prélèvement automatique à échéance trimestrielle. Date limite de demande : 21 janvier 2022 pour une application en 2022, à l'adresse suivante :

Communauté de communes Le Grand Charolais
Service ordures ménagères

32 rue Louis Desrichard

71600 PARAY LE MONIAL

Ou par mail à :

environnement@legrandcharolais.fr

Une question ? 09 71 16 95 92

Pièces à fournir pour le dossier de demande de prélèvement (à télécharger sur <https://www.legrandcharolais.fr/facturation> : contrat de prélèvement, modèle de mandat et fournir un RIB

Le saviez-vous ?

Le Pays Charolais-Brionnais

Une collectivité au service du territoire !



Votre commune ? Vous la connaissez. Votre communauté de communes, aussi ! Mais connaissez-vous le Pays Charolais-Brionnais et ses missions ? Plus grand qu'une communauté de communes, mais plus petit qu'un Département, le Pays porte des projets de territoire à l'échelle d'un bassin de vie et d'emplois.

Un énième acteur dans le millefeuille territorial, nous direz-vous ?
Et bien... Détrompez-vous !

Basé sur un territoire structuré, cohérent et à forte identité, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais-Brionnais est une collectivité qui porte des projets pour donner de la voix, de la hauteur et de la lisibilité au territoire. C'est aussi un espace de concertation qui fédère les élus des communes et des communautés de communes du territoire autour de projets collectifs qu'ils ne pourraient pas porter à leur échelle... mais qui auront des répercussions significatives à l'échelle locale !

LE PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS

Avant tout un territoire !



89 000
habitants

129
communes

5 communautés
de communes

Entre Arroux, Loire et Somme
Le Grand Charolais
Brionnais Sud Bourgogne
Semur-en-Brionnais
Marcigny

Huit villes maillent de manière équilibrée le territoire : Bourbon-Lancy, Charolles, Chauffailles, Digoin, Gueugnon, Paray-le-Monial, La Clayette, et Marcigny.

LE PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS

une collectivité territoriale

Le Pays Charolais-Brionnais est un Pôle d'Equilibre territorial et Rural fondé en 2004 au sein duquel siègent les élus des cinq communautés de communes du territoire : Entre Arroux Loire et Somme, le Grand Charolais, Brionnais Sud Bourgogne, Marcigny et Semur-en-Brionnais. C'est un espace de concertation et d'échanges qui permet aux élus de se fédérer autour de projets qui dépassent le stade communal et donneront plus de voix et de lisibilité au Charolais-Brionnais. Le budget du Pays Charolais-Brionnais est alimenté par une cotisation annuelle des communautés de communes, proratisée au nombre d'habitants.

Les instances du Pays



COMITÉ SYNDICAL

31 délégués désignés par les 5 communautés de communes.



BUREAU

15 membres rassemblant les 5 présidents des intercommunalités et les maires des villes-centres.



COMMISSIONS THÉMATIQUES

6 commissions thématiques animées par les 6 vices-présidents, selon leur délégation. Espaces d'échange et de travail, elles permettent l'émergence et la mise en œuvre d'actions.



CONSEIL DES MAIRES

Une fois par an, les 129 maires du Charolais-Brionnais se rencontrent et échangent sur les projets portés par le PETR et les problématiques du Charolais-Brionnais.



LE PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS,

un levier de financement



Le PETR du Pays Charolais-Brionnais porte des contrats et des outils financiers permettant de financer des actions collectives et des projets d'investissement sur le territoire.

L'ensemble de ces contrats contribuent également au projet de territoire porté par le Pays Charolais-Brionnais, élaboré en partenariat étroit avec les cinq communautés de communes du territoire. Le projet de territoire formalise l'ambition que se fixent les élus pour le développement du Charolais-Brionnais.

LE PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS,

un laboratoire de projets, des actions emblématiques pour le territoire

UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

C'est un document d'urbanisme stratégique planifiant l'aménagement du Charolais-Brionnais pour les 20 ans à venir. Il définit l'organisation spatiale et les orientations que le territoire doit prendre pour son développement.

UN SERVICE URBANISME

Le Pays Charolais-Brionnais porte un service urbanisme. Les instructeurs Droit des Sols instruisent les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes ayant pris la compétence urbanisme. Ils travaillent en lien étroit avec les communes et la Direction Départementale des Territoires.

UN PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Pays Charolais-Brionnais est labellisé Pays d'Art et d'Histoire par le Ministère de la Culture et de la Communication depuis 2007. Chaque année, l'animateur du patrimoine développe un programme d'actions visant à faire découvrir au public l'Histoire, l'architecture et le patrimoine du Charolais-Brionnais.

Quelques exemples de contractualisations !

UN PROGRAMME LEADER



Ce contrat apporte des financements européens sur le territoire pour une période de six ans. Il est animé par un GAL, groupe d'acteurs locaux, composé d'élus et d'acteurs socio-professionnels.

UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Ce contrat signé avec l'Etat participe activement à la réussite de France Relance. Il permet aussi d'accompagner les dynamiques et transformations de notre territoire pour les six prochaines années.



UN CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le Pays Charolais-Brionnais porte un CLEA, outil de développement culturel local visant à développer des actions d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires et du tout public. Le CLEA est subventionné par la DRAC Bourgogne Franche-Comté.

UNE CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le Pays Charolais-Brionnais porte une candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO axée sur le berceau de la race charolaise, paysage culturel évolutif vivant. Cette candidature est inscrite sur la Liste des Biens de l'Etat Français depuis 2018.

UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Pays Charolais-Brionnais porte depuis 2014 un Contrat Local de Santé en partenariat avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté. Ce contrat a pour objectif de fédérer les acteurs autour d'actions prioritaires et d'optimiser l'organisation de l'offre de santé et médico-sociale.

www.charolais-brionnais.fr





LOCATION SALLES POLYVALENTES



SALLE POLYVALENTE MARIZY

Location Grande salle	Habitants Le Rousset-Marizy	+ Charges été*	20 €	220 €
		+ Charges hiver*	40 €	
Location Grande salle + Petite salle	Habitants Le Rousset-Marizy	+ Charges été*	45 €	300 €
		+ Charges hiver*	65 €	
Location Grande salle + Petite salle	Habitants extérieurs à la commune	+ Charges été*	45 €	400 €
		+ Charges hiver*	65 €	
Location Petite salle	Habitants Le Rousset-Marizy & Habitants extérieurs à la commune	+ Charges	25 €	100 €

* Charges été du 15/05 au 14/09.

* Charges hiver du 15/09 au 14/05.

Renseignements et réservations, contacter Marie CHEMARIN ou Nathalie DELAUNAY respectivement au 06 83 89 64 76 et 06 72 51 24 69



SALLE POLYVALENTE LE ROUSSET

Habitants Le Rousset-Marizy	Week-end ou jour férié	100 €	+ Charges*
	Jour de semaine	60 €	
	Location courte durée (AG, réunion, vin d'honneur...)	40 €	
Habitants extérieurs à la commune	Week-end ou jour férié	190 €	+ Charges*
	Jour de semaine	100 €	
	Location courte durée (AG, réunion, vin d'honneur...)	70 €	
Associations extérieures à la commune	Week-end ou jour férié	150 €	+ Charges*
	Jour de semaine	100 €	
	Location courte durée (AG, réunion, vin d'honneur...)	75 €	
Associations Le Rousset-Marizy	Forfait annuel 1 (une utilisation par mois)	75 €	
	Forfait annuel 2 (plusieurs utilisations par mois)	100 €	
	Cautiion repas	200 €	

* Charges été du 15/05 au 14/09 : 20 €

* Charges hiver du 15/09 au 14/05 : 40 €

Renseignements et réservations, contacter la Mairie déléguée du ROUSSET au 03 85 24 60 14



CINQ NAISSANCES CETTE ANNEE

Hugo Joël KANELAKIS,	le 5 mars au creusot
Lucas Jean Claude RICHE,	le 10 avril à Paray-Le-Monial
Antoine ZOÏA	mai à Chalon-sur-Saône
Firmin Justin LAROCHE	le 26 juin à Paray-Le-Monial
Matteo NÄGELI,	le 26 juillet à Paray-Le-Monial



UN MARIAGE A EU LIEU

Carine Léa PIPEREAU et Mathieu MOUSSET le 26 juin au Rousset



DIX PERSONNES NOUS ONT QUITTES

Lucien DECROZANT	le 11 janvier
Marie-Claude RENAUD	le 25 février
Bernard BUCHILLET	le 28 juillet
Gilbert LAPRAY	le 28 juillet
Yvonne GAUTHIER	le 2 août
Paulette BERNIGAUD	le 17 août
Gilles DUPLESSY	le 11 août
Pasquale GUIDA	le 20 novembre
Bernard PAILLARD	le 2 décembre
Ben Ahmed ABDELLAH	le 29 décembre

MARIE-CLAUDE RENAUD

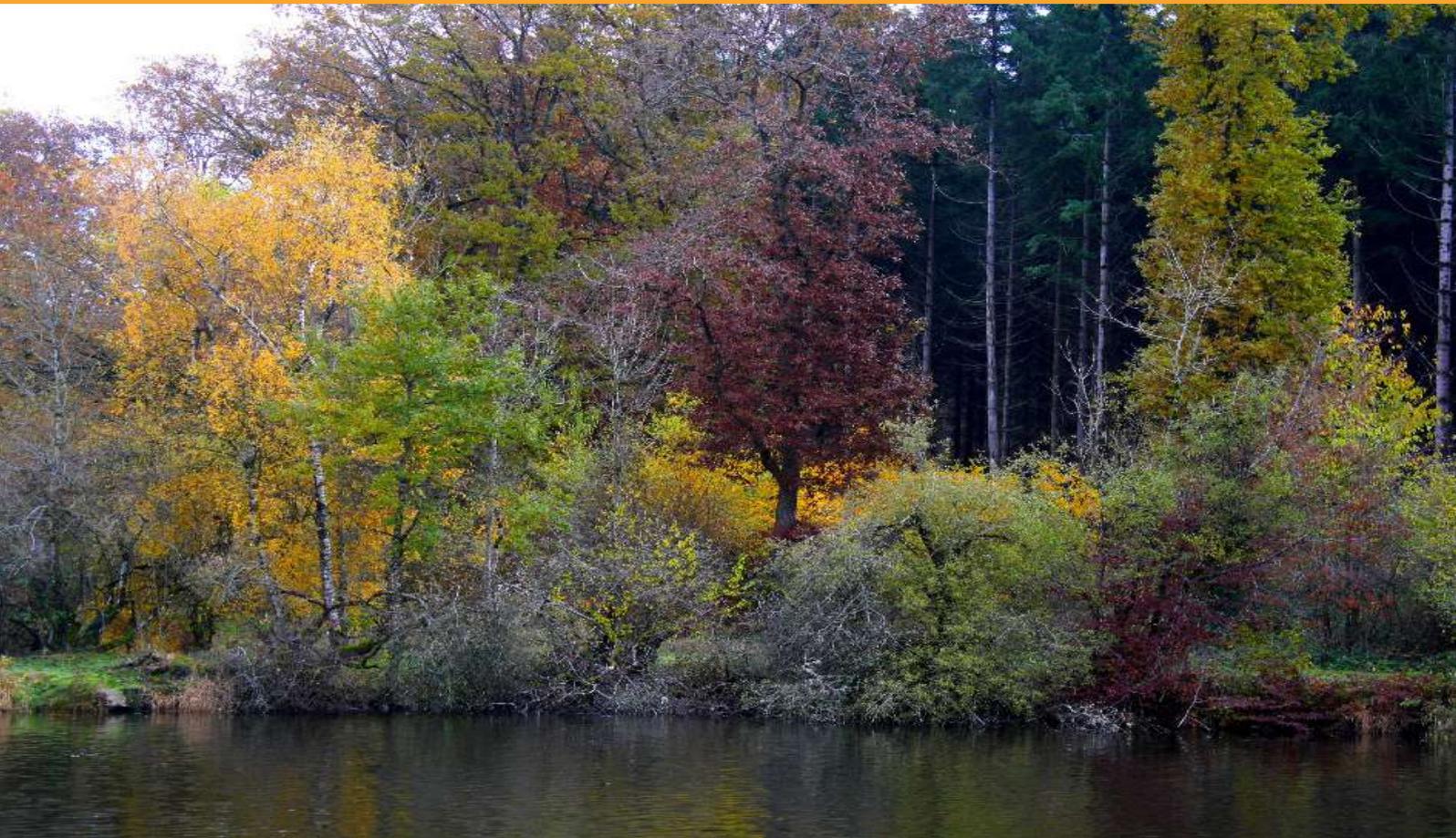
Marie-Claude nous a quittés le 26 février. Elle avait 59 ans. Endurant la maladie avec une force et une égalité d'humeur qui forcent l'admiration, elle manque aujourd'hui à toutes celles et tous ceux qui l'ont connue et appréciée.

Les élus pleurent une personne qui aura consacré de longues années à la vie de sa commune, comme conseillère municipale et membre du foyer rural.

La discrétion et l'humilité de Marie-Claude s'accordaient avec un plein investissement et un dévouement sans relâche au service de l'intérêt général.

A travers ces quelques lignes, le conseil municipal renouvelle à son mari et à ses enfants son amitié. Qu'ils sachent que le beau souvenir de Marie-Claude restera longtemps présent dans la mémoire de chacun et de chacune d'entre nous.





**PERMANENCES DES MAIRIES
MAIRIE DÉLÉGUÉE DE MARIZY**

Mercredi de **8 h à 12 h**

Jeudi de **8 h à 12 h**

 **03 85 24 61 92**

@ mairielerousset-marizy@yahoo.com

**PERMANENCES
MAIRIE DÉLÉGUÉE LE ROUSSET**

Lundi de **8 h à 12 h**

Jeudi de **13 h à 17 h**

 **03 85 24 60 14**

@ mairielerousset-marizy@yahoo.com

